



LA TALEMELERIE
— pour l'amour du pain —

REGLEMENT JEU CONCOURS FACEBOOK :
« Marguerite »

Du mardi 08 octobre 14h au vendredi 11 octobre 18h



LA TALEMELERIE
— pour l'amour du pain —

Article 1 - Présentation de la Société Organisatrice

LA TALEMELERIE, société à responsabilité limitée au capital social de 136144€ dont le siège social est situé au **4 place Championnet 38000 Grenoble** inscrite au registre RCS Grenoble B 408 505 378, ci-après dénommée « Société Organisatrice », organise du 08/10/2019 à 14h au 11/10/2019 à 18h un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Vachette** ».

Le jeu est accessible à partir de l'adresse suivante <https://www.facebook.com/LaTalemelieriepageofficielle/>

Article 2 - Participation

La participation à ce jeu est réservée aux internautes membres du réseau social Facebook. Selon les conditions suivantes ; personnes physiques majeures selon la loi française à la date du lancement du concours (soit âgées de 18 ans et plus), disposant d'une adresse e-mail valide et résidant en France.

Ne peuvent pas participer : le personnel salarié de la société organisatrice, tous prestataires ayant collaboré à l'organisation du jeu, ainsi que leurs familles (même nom, même adresse).

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, de toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire de FRANCE.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Décharge Facebook : ce jeu concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à LA TALEMELERIE et non à Facebook. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour mémoriser la participation au jeu-concours et permettre l'attribution du lot.

Article 3 - Principes et modalités d'inscription

Les conditions pour participer au jeu concours (conditions cumulatives) :

1. Accéder à la page Facebook de **LA TALEMELERIE** accessible depuis l'adresse <https://www.facebook.com/LaTalemelieriepageofficielle/>
2. Aimer la publication
3. Identifier l'un de ses amis Facebook dans un commentaire et raconter une anecdote.

Pendant la durée du jeu, il ne sera accepté qu'une seule participation par personne définie par son compte Facebook et son adresse e-mail. En cas de participations multiples, il ne sera pris en compte qu'une seule participation. La tentative d'une inscription multiple pourra entraîner l'exclusion du participant par la Société Organisatrice.

Article 4 - Dotations

La dotation est la suivante :

5 kilos de pains en forme de tête de vache, soit, 1 kilo de pains par gagnants (5 gagnants).

Prix généralement constaté à l'unité 8€ TTC

La dotation doit être récupérée exclusivement **le samedi 12 octobre à la Boulangerie La Talemellerie, 1 Place de l'Etoile, 38000 Grenoble, entre 9h et 18h.**

La valeur du prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation. Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ce lot sont entièrement à la charge du gagnant.



Article 5 : Désignation du/des gagnant(s) et modalités d'attribution des dotations

La détermination des gagnants sera effectuée de façon purement aléatoire le vendredi 11 octobre à 18h.

Article 6 : Annonce des gagnants

Les gagnants seront informés au plus tard 2h après le tirage au sort directement par la voie de Facebook.

Article 7 - Publicité

En participant au tirage au sort, le ou les gagnants autorise(nt) la Société Organisatrice à communiquer leurs noms et photographie de leur profil Facebook, sans que cela ne leur confère un droit à une rémunération, ou à un avantage quelconque autre que l'attribution du lot.

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs sur les photographies postées sur leur profil Facebook et avoir obtenu l'autorisation préalable des tiers lorsque l'image de ces derniers est reproduite sur la photographie de leur profil.

Article 8 - Modification du règlement

La Société organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur la page **La Talemellerie** et sera, le cas échéant, déposée si un tel dépôt est requis.

Article 9 - Vérification de l'identité des participants

Pour assurer le respect du présent règlement, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'identité des participants, leur lieu de résidence et leur appartenance au réseau social Facebook. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

Article 10 - Responsabilité

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet ou de la plate-forme Facebook empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d-e-mails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site. La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Société Organisatrice
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique



- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu
- De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers.
- D'utilisation des données personnelles par Facebook

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 11 – Dépôt du règlement

Le règlement est librement consultable sur la page Facebook de [La Talemellerie](https://www.facebook.com/LaTalemelleriepageofficielle/) à cette adresse : <https://www.facebook.com/LaTalemelleriepageofficielle/>

Le règlement du jeu peut également être obtenu par courrier, à titre gratuit et sur simple demande à l'adresse :

La Talemellerie - 4 place Championnet 38000 Grenoble

Les frais d'affranchissements engagés pour cette demande seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande accompagnée d'un RIB (une demande par foyer).

Article 12 - Informatiques et Libertés

Les informations recueillies dans le cadre du présent jeu sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont destinées à **La Talemellerie**, responsable du traitement, aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution et l'acheminement des lots.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de la société organisatrice. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal (mail opt-in actif).

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez l'exercer, vous pouvez écrire à : La Talemellerie - 4 place Championnet 38000 Grenoble

Article 13 - Litiges

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à **La Talemellerie - 4 place Championnet 38000 Grenoble**

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Ces décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi française et la langue applicable est la langue française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu-concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu.

Article 14 - Informations générales

1. Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant les modalités ou le mécanisme du concours, l'interprétation ou l'application du présent règlement. Toutefois les joueurs pourront être informés du nom des gagnants en cas de demande une fois le jeu terminé en s'adressant à : **La Talemellerie - 4 place Championnet 38000 Grenoble**



2. Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours ne pourra être prise en considération au-delà du 15 octobre 2018.



LA TALEMELLERIE
— pour l'amour du pain —